

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32**      Nbre de membres présents (quorum) : **27**      Nbre de voix délibératives : **31**  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : **1**

Etaient présents :

**METROPOLE** : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,  
Marc GRIVEL  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean-Claude GRANGE  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE  
**SAINT-GERMAIN** : Olivier PERROT

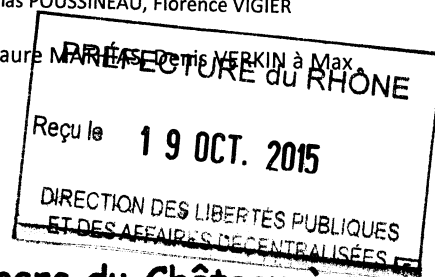
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :**

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER  
**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO  
**LIMONEST** : Eric MAZOYER  
**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS  
**SAINT-DIDIER** : Gérard KECK, Bernard COQUET  
**SAINT-ROMAIN** : Nicolas POUSSINEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MAUREL, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS



## Bail rural pour la location de la maison du parc du Château à Curis au Mont d'Or au profit de Florentin DUMAS

Messieurs Gouverneyre et Bourbonnais, respectivement vice-présidents à l'agriculture et au foncier rappelle que dans le cadre de l'installation des maraîchers Bio sur Curis, associés au sein du GAEC dénommé GAEC LE Boule d'Or, le SMMO avait mis à disposition en 2010, par bail rural pour la location la maison d'habitation appelée « Maison du Gardien » 139 rue René TACHON à Curis au Mont d'Or. Cette propriété bâtie comprend une maison à usage d'habitation de type F4 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> composée d'un rez de chaussée, et d'un premier étage, d'un hall de dégagement, de 3 chambres, séjour, cuisine, salle de bains, WC et terrain autour d'une superficie de 297 m<sup>2</sup>. Ce bien est strictement à vocation agricole.

Les associés de l'époque vont prochainement cesser leur activité et laisser la place à deux nouveaux associés Adrien et David GRILLET, qui intégreront officiellement le GAEC le 31/12/2015.

Adrien et David GRILLET logent actuellement sur Belleville sur Saône et ne souhaitent pas reprendre la location pour la maison d'habitation. Le SMMO a donc reçu une demande de résiliation du bail l'informant que la maison serait libérée au 30 septembre 2015.

Florentin DUMAS, associé du GAEC des Vaches dorées depuis le 1 er janvier 2015, loge actuellement dans le centre de Lyon et recherche depuis plusieurs mois un logement sur les environs de son exploitation (située sur Poleymieux au Mont d'Or) afin d'avoir plus de proximité avec son exploitation, ce qui est indispensable lorsque des animaux sont sur site (production laitière dans son cas).

Florentin DUMAS a par conséquent déposé sa candidature auprès du SMMO pour louer la maison d'habitation. Au regard de sa candidature (jeune agriculteur venant de s'installer, proximité de son exploitation avec la maison d'habitation) et après analyse de celle-ci il est proposé au conseil syndical de passer un bail rural avec Florentin DUMAS pour la location de la maison d'habitation appelée « Maison du Gardien » située à Curis au Mont d'Or.

La maison présente des problèmes d'isolation et nécessite quelques travaux d'amélioration (changement des fenêtres et remise aux normes du système de chauffage). Ces travaux seront réalisés cet hiver par le SMMO. La maison sera donc proposée à la location à compter de mars 2016.

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

et affichage le

02 OCT. 2015

02 OCT. 2015

L'évaluation du montant du loyer est réalisée par application de la grille annexée à l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2009. Il est estimé pour la location de cette habitation à 402.53 €/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'approuver le bail présenté et d'autoriser le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

